

La prise en charge financière

Le service « soins » est pris en charge à 100% par les organismes de la sécurité sociale avec dispense d'avance de frais. Notre activité est sous le contrôle de l'A.R.S. de l'Île de France qui s'assure du bon fonctionnement du service et du respect des textes législatifs.

Les prestations « aides » peuvent être en partie prises en charge par : l'APA, CNAV, ADOMI (CPAM), CAF, MUTUELLE SANTE. 50 % de déduction fiscale ou crédit d'impôt

- Tarifs: 34.20 €/Heure du lundi au samedi, taux horaire majoré le dimanche et jours fériés

Le portage de repas

- Tarif du repas livré : 14.20 €
- Prise en charge par l'APA, CCAS ou mutuelle et crédit d'impôt

Nos Partenaires

Médecins, Pôle autonomie territorial (Coordination gérontologie et handicap), DACTYS, HAD, infirmières libérales, pédicures, kinésithérapeutes, assistantes sociales.....

Notre secteur d'intervention

Le SAD aide & soin intervient sur les 17 communes du canton de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sous autorisation préfectorale du 15/11/1989 / Agrément: SAP378357438) :

Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-Le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, La Celle-Les-Bordes, Clairefontaine-En-Yvelines, Longvilliers, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-En-Yvelines, Rochefort-En-Yvelines, Saint-Arnoult-En-Yvelines, Sainte-Mesme, ST-Martin-De-Bréthencourt, Sonchamp.

L'association locale gestionnaire

Notre structure a un statut privé associatif. La gestion du SAD mixte est assurée par l'association locale ADMR et son conseil d'administration constitué de bénévoles élus et de salariés. Elle est rattachée à la fédération ADMR départementale qui a ses responsabilités propres et qui dépend du réseau national ADMR.



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

OCTOBRE 2025



*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*

***Service Autonomie A
Domicile: SAD mixte
aide & soin
ADMR de Saint Arnoult en
Yvelines (secteur Sud
Yvelines)***

***Votre guichet unique, tous
les services pour bien vivre***

Des aides et/ou des soins pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap

7 jours sur 7 de 8h à 20 h

Téléphone : 01.30.59.39.44

mail::info.st-arnoult@fede78.admr.org

SAD aide & soin ADMR de Saint Arnoult en Yvelines

6 rue Louis Genêt
78 730 Saint-Arnoult-En-Yvelines

Rôle du SAD « aide & soin »

Il propose des prestations d'aides et/ ou de soins aux personnes fragilisées.

Sa vocation est :

- De maintenir les personnes fragilisées à domicile dans de bonnes conditions,
- D'éviter l'hospitalisation au cours d'une phase aigüe d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un séjour en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille et l'entourage habituel de la personne aidée (médecin, infirmière, aide à domicile...).

Comment entrer dans un SAD « soins » ?

Le SAD « soins » dispose de 56 places :43 dédiées aux personnes âgées et 3 places dédiées aux personnes en situation de handicap.

Selon l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles, le SAD « soin » assure sur

prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels auprès :

- De personnes âgées de soixante ans et plus, malades ou dépendantes,
- De personnes adultes de moins de soixante ans présentant un handicap,
- De personnes adultes de moins de soixante ans atteintes des pathologies chroniques.

(mentionnées au 7° du 1° de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles ou présentant une affection mentionnées aux 3° et 4° de l'article L 322-3 du code de la sécurité sociale)

Les interventions SAD « aide & soin »

Les soins d'hygiène et l'aide nécessaire aux actes essentiels de la vie sont assurés par les aides soignantes sous la responsabilité des infirmières coordinatrices :

- Soins de nursing (toilette, bain de pieds, shampooing,...),
- Prévention des risques (escarres, chutes..)
- Conseils en alimentation, en autonomie....
- Surveillance (paramètres vitaux, poids, hydratation, ...).

Les soins infirmiers (injections, pansements...) sont réalisés par des infirmiers libéraux ayant passé une convention avec le service .Ces soins sont inclus dans le prix de journée.

La fréquence d'intervention dépend :

- De La pathologie,
- Du degré de dépendance de la personne aidée,
- Des disponibilités du service.

Les aides aux actes essentiels de la vie quotidienne sont assurées par des auxiliaires de vie:

- Aide à la toilette non médicalisée, à l'habillage
- Aide au lever et au coucher
- Aide au repas, accompagnement courses,
- Entretien du logement
- Accompagnement loisirs, rdv médicaux

L'équipe

L'équipe « soins » est composée :

- D'une infirmière coordinatrice et d'une infirmière adjointe qui assurent l'organisation du service,
- De 12 aides soignantes,
- D'une secrétaire.

L'équipe « aides » est composée:

- D'une responsable de secteur
- D'auxiliaires de vie
- D'aides à domicile

Le SAD propose également un service de portage de repas à domicile

- Minimum 48h avant la mise en place du service
- Proposition de menus du lundi au dimanche (2 choix possibles)
- Livraison en liaison froide du lundi au vendredi (Les repas du week-end sont livrés le vendredi matin)
- Facturation mensuelle

Dans le respect du secret professionnel, nous sommes à votre écoute pour adapter les aides et les soins à vos habitudes de vies. Nous pouvons coordonner les autres intervenants nécessaires à votre prise en charge globale.